

## EN GENERAL

Traitement de l'humidité ascensionnelle par injection de gel hydrofuge dans les murs, selon les directives du fabricant.

## LE PRODUIT

La formulation du produit est à base de silicones. Le produit contient au moins 60 % d'ingrédients actifs, siloxanes et silanes. Il est inodore, ininflammable et non toxique. Le produit est en phase aqueuse et il ne contient pas de solvants hydrocarbures ni de l'iso-paraffine.

Le produit est conditionné sous forme de cartouches de 600 ml, et il est introduit dans le mur à l'aide d'un pistolet d'injection manuel ou électrique, dans une série de forages de 12 mm de diamètre. Le produit se diffuse grâce à l'eau présente dans le mur et grâce à l'évaporation d'ingrédients actifs.

L'installateur doit produire l'agrément technique BBA (British Board of Agrément – Membre UEatc - Union européenne pour l'agrément technique dans la construction) délivré au gel d'injection.

**Mise en œuvre :** Les travaux seront confiés à un entrepreneur spécialisé en la matière d'injection, et qui produit les garanties nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre et les résultats. Le personnel doit également être qualifié et formé.

**Analyse:** avant d'entamer les travaux, un diagnostique complet des causes d'humidité doit être établi, ainsi qu'un plan du bâtiment à traiter, afin de s'assurer du bien fondé de la méthode d'intervention et de la priorité à accorder aux travaux. Le plan du bâtiment, les emplacements des tuyauteries dans les murs ainsi que les coupes nécessaires, seront livrés à l'entrepreneur par le maître d'œuvre.

**Préparation :** Il est indispensable d'enlever les plinthes et les enduits contaminés. Dégager la couche de mortier à traiter.

## MISE EN ŒUVRE

### 1. LES FORAGES

Forage à l'horizontale d'une série de trous d'un diamètre de 12 mm dans un joint suivant un alignement parallèle au sol, distants de 10 à 12 cm, et ce sur une profondeur en fonction de l'épaisseur du mur, comme indiqué dans la table ci-dessous. Pour les murs plus épais, la profondeur des forages nécessaire est égale à l'épaisseur du mur moins 40 mm.

Profondeur du trou de 12mm en fonction de l'épaisseur du mur:  
(Distance maximale entre deux forages:12 cm)

épaisseur du mur cm	9	10	19	21	29	32	39	43
Profondeur cm	7	8	17	19	27	30	37	40

Les murs massifs peuvent être forés et traités d'un seul côté, et en une seule opération.

Les murs à vide doivent, de préférence, être traités des deux côtés. Les deux parties du mur seront traitées séparément. Avant le traitement, un contrôle du vide est nécessaire afin de s'assurer qu'il est propre et qu'il n'y ait aucune possibilité de transmission d'eau de l'extérieur vers l'intérieur.

### 2. L'Injection

Remplir les forages avec le gel en retirant lentement l'injecteur, et ce jusqu'à 1 cm de la surface du mur. Les forages à l'extérieur du bâtiment doivent être scellés.